



Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le 15/06/2022

Berger
Levrault

ID : 030-213000037-20220614-DEC202246-CC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2022/46 /1.1

Objet : GARDIENNAGE & SECURITE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES, CULTURELLES, FESTIVES ET EVENEMENTIELLES ORGANISEES PAR LA VILLE D'AIGUES-MORTES.

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, la présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du code de la commande publique

Vu la consultation mise en ligne sur e-marchespublics.com n° 836817 du 13 janvier 2022 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics.com" et le site de la mairie d'Aigues-Mortes

Considérant que ce marché n'est pas divisé en lot,

Vu les offres présentées par :

- **ASI Sécurité** - 235 rue Claude François - Parc 2000 - 34080 Montpellier - SIRET : 79415702400017
- **SARL Power Protection et Sécurité** - 2 rue de Beausset - 13001 Marseille - SIRET : 48330251900010
- **AGOSS** - 820 avenue des Bigos - 34740 VENDARGUES - SIRET : 82891370700042
- **Zone Sécurité** - 102, square du Cos - Résidence Mercure - 34080 Montpellier - SIRET : 84980619500020
- **GALLIA SECURITE** - 429 rue de l'Industrie - 34070 Montpellier - SIRET : 83335196800015

Considérant la date de commencement du marché, soit la date de notification, pour une durée d'un an, comprenant 2 reconductions tacites, d'une durée de 12 mois chacune,

Considérant le rapport d'analyse des offres du 9 juin 2022 ; il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis une offre correspondant aux critères d'attribution, soit :

- **AGOSS** - 820 avenue des Bigos - 34740 VENDARGUES - SIRET : 82891370700042

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres 9 juin 2022

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- AGOSS - 820 avenue des Bigos - 34740 VENDARGUES - SIRET : 82891370700042

ARTICLE 2 :

D'approuver la date de commencement du marché, à la date de notification,

ARTICLE 2 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 14 juin 2022

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

